

**Séance plénière**  
**du Conseil Général du 17 juin 2020 à 19h00**  
**à la salle polyvalente du Centre sportif scolaire.**

Le président du Conseil Général, M. Damien Coutaz ouvre cette séance du Conseil Général à 19 heures, remercie les conseillers généraux pour leur présence et souhaite la bienvenue à la municipalité, à son président, au secrétaire, au responsable des finances, au représentant de Nofival, aux journalistes et à toutes les personnes présentes. Cette séance est organisée selon les directives sanitaires en vigueur (espace de 2 mètres entre les personnes, désinfectant à disposition). La séance est enregistrée conformément au règlement. Les enregistrements seront effacés lors de l'acceptation du PV à la séance suivante.  
La secrétaire, Catherine Frossard, procède à l'appel nominal.

**Pour le Conseil Général :** Présents : 27 conseillers sur 30, excusés : Guillaume Barman, Laetitia Lugon, Séverine Roh.

**Pour le Conseil Municipal :** Présents : 9 conseillers sur 10, ainsi que le président M. Damien Revaz, le secrétaire communal, M. Alain Vignon, le responsable des finances, M. Léonard Roserens et le représentant de la Nofival (fiduciaire vérificatrice des comptes) ; excusée : Gladys Siegfried.

Avec 27 conseillers généraux présents, les délibérations peuvent commencer conformément au règlement.

Le président du Conseil Général, M. Damien Coutaz rappelle l'ordre du jour. Il n'y a pas de remarques. M. Damien Coutaz ouvre cette séance du Conseil Général.

### **1. Approbation du PV de la séance du 11 décembre 2019**

**Dominique Thiévent** p.3 Il relève « que la perte » : la phrase est tronquée, il faut enlever le « que »

**Jan Schönbacher:** p. 9 au point 2 de la présentation de Telma Hutin l'ordonnance depuis « 2005 » (et non « 1986 »)

au 5<sup>ème</sup> point : il y a « 156 » ordonnances et non « 240 ».

Dernier point : par contre les communes pourraient le mettre et renforcer... On propose de remplacer le « mettre » par « l'adopter du règlement fédéral et l'adapter à la commune. »

p. 10 point 2, de s'assurer... « ORRChim » et non « URRChim »

p. 11 les coûts d'entretien sont « 5 fois moins élevés », remplacer par « 100 fois moins élevés »

**Dominique Thiévent** p. 7 dernière ligne « Ch. 4 : Droits des collaborateurs (articles 28 à 46) et Ch. 4 e Pause (article 47) » enlever la précision « et Ch.4 e ».

Le PV est accepté par les 26 conseillers votants, moyennant les corrections demandées.

### **2. Comptes 2019**

**Damien Revaz**, Président de la Municipalité, prend la parole et introduit sa présentation en soulignant le plaisir particulier qu'il a de présenter ces comptes qui revêtent plusieurs éléments extraordinaires. Il s'appuie sur une présentation.

### **Comptes de fonctionnement :**

- Il relève un résultat positif de 3'695'000.- alors qu'un déficit de 557'000.- avait été budgétisé.
- Il présente le graphique (p. 21 des comptes 2019) montrant la répartition des charges selon les natures et relève que les biens, services et marchandises arrivent en premier (30 %), suivi des charges de personnel (25 %). Les subventions accordées jouent un rôle important. La longue colonne du poste des amortissements (12 %) explique en partie les résultats difficiles des dernières années.
- Sur le graphique des revenus, les impôts occupent sans surprise la première place. Les contributions de tiers ont également une part importante. Le président souligne l'importance du patrimoine financier de la commune dont les revenus représentent le 1/5 des revenus de la commune.
- Certains éléments extraordinaires viennent perturber l'exercice 2019. En premier lieu il s'agit de la création de la société SES Energies SA, puis du transfert du service électrique à SES Energies SA effectué en décembre 2019. La commune a transféré son réseau électrique qui apparaissait pour une très faible valeur au bilan communal. Cela a entraîné une recette de 4'565'000.-. Il s'agit d'une recette comptable car il n'y a pas eu de paiement à proprement parler. Il y a eu une participation sous forme d'actions de 1'400'000.- et le solde en prêt rémunéré par un intérêt à la société.
- La création de cette société perturbe la comparaison avec les comptes et les budgets des années précédentes. Mais ce transfert va permettre une meilleure comparaison avec les comptes des autres communes car très peu de communes ont encore les comptes du réseau électrique dans les comptes communaux. Cela permet une meilleure comparaison notamment concernant l'endettement de la commune.
- Il signale un deuxième événement extraordinaire avec une importante recette de l'impôt sur les successions en 2019.
- Forte de ces événements extraordinaires survenus en 2019, la commune a décidé d'inscrire des provisions et des réserves pour 2020, soit 1'500'000.- sous forme de diverses provisions et 400'000.- sous forme de réserve latente pour les recettes fiscales calculées avec prudence car elles pourraient varier en fonction de la crise actuelle (covid-19) notamment avec les mesures prises qui donnent la possibilité aux entreprises et aux indépendants d'enregistrer des provisions dans les comptes 2019.
- D'autres provisions ont été faites dans les comptes, dont une concerne le litige des Glariers. Des discussions sont en cours. La commune recherche des solutions. Elle espère s'en sortir le mieux possible.
- Une provision de 400'000.- liée au coronavirus servira à combler les recettes perdues (piscine, boule de gomme) et à financer les frais supplémentaires (aide à l'association des parents d'accueil pour payer les salaires). 200'000.- seront utilisés pour un soutien à l'économie locale par le biais de 2 actions : une aide aux commerces qui ont eu l'obligation de fermer par le biais d'une aide directe calculée en fonction de la taxe déchets payée et des bons d'achat à chaque citoyen (3 x 10.-), à faire valoir auprès de commerçants locaux. La commune est consciente que cette aide est très modeste par rapport aux difficultés rencontrées, mais c'était important pour la commune de montrer son intérêt pour ces commerces et pour la vie locale. Le rôle qu'ils jouent dans notre ville est important.
- Il précise que les comptes 2019, sans les événements extraordinaires, auraient été quasiment équilibrés avec une perte de 27'000.- alors que 557'000.- avaient été budgétisés. Ces comptes, indépendamment des événements extraordinaires, présentent

un résultat tout à fait satisfaisant et encourageant qui peut permettre à la commune d'envisager l'avenir avec sérénité.

- Une courbe de l'évolution des résultats permet de percevoir que le résultat de l'exercice 2019 est extraordinaire, même supérieur à celui de 2013, où un montant important avait été attribué pour l'aide à la fusion avec Mex.
- La marge d'autofinancement de 6'000'000.- présente un résultat record. C'est une année exceptionnelle dans l'histoire de St-Maurice.

### **Comptes d'investissement :**

- Les investissements bruts s'élèvent à 3'290'000.-. Les participations, principalement les participations cantonales et de tiers, dont la commune de Lavey pour la caserne des pompiers, s'élèvent à 1'780'000.-. Les investissements nets pour la commune s'élèvent donc à 1'500'000.-.
- Les investissements principaux sont donc la caserne du feu avec 1'621'925.- (investissements répartis sur les exercices 2018 et 2019), l'école primaire avec 608'289.- (les travaux ne sont pas terminés, les investissements se poursuivent de manière régulière pour mettre les bâtiments à niveau), le centre sportif scolaire 72'518.-  
...
- La différence entre la marge d'autofinancement de 6'000'000.- et les investissements nets de 1'500'000.- a pour conséquence un désendettement net de la commune, qui passe à 2'000.- par habitant, soit une baisse de 1'000.- par habitant. Cette situation est réjouissante.
- Au bilan, 67'000'000.- sont enregistrés à l'actif et au passif. La Cogest a fait un important travail d'analyse des différents postes qui s'y trouvent.
- Les indicateurs financiers pour 2019 obtiennent la note maximale de 5 sur chacun des critères. Cela résulte de la situation extraordinaire.
- Le degré d'autofinancement, 399 % est très bon, car il est largement supérieur aux investissements réalisés.
- La capacité d'autofinancement de 20 % peut réjouir la Cogest, même si, évidemment, elle est due aux recettes extraordinaires de 2019.
- Les amortissements ordinaires de 10 % sont ceux qui sont exigés par l'Etat du Valais.
- L'endettement net par habitant de 2'039.- est en baisse par rapport à 2018 (2'993.-).
- Le taux du volume de la dette brute est de 185 % et obtient la note de 4.
- Le graphique récapitulatif des indicateurs cantonaux de la page 14 (moyenne des années 2018 et 2019) est excellent. C'est une des meilleures années présentée au Conseil Général par l'exécutif depuis bien des années.
- Le rapport de la commission de gestion présente un paragraphe relatif à la surveillance des finances communales par rapport au trafic financier. Ce chapitre a un peu interpellé le président de notre municipalité. Il s'est demandé pourquoi ce sujet venait et il a interrogé le président de la Cogest. Celui-ci a énuméré toute une série de communes qui ont connu des problèmes et expliqué qu'il n'avait pas de crainte à St-Maurice, mais qu'il trouvait que le sujet devait être abordé et certains points clarifiés. C'est effectivement une question légitime que le Conseil Municipal a déjà traitée à plusieurs reprises. Le système sera présenté de manière claire à la Cogest. La municipalité a mis en place différents règlements qui permettent d'assurer que les règles de sécurité sont respectées. Comme dans toutes les communes, on n'est jamais à l'abri d'une éventuelle situation délicate et il faut rester vigilant, mais tous les signes font penser qu'on peut être confiant et que les mesures prises sont suffisantes.

**Dominique Robyr**, président de la Cogest, prend la parole et salue tout le monde

- Dans les grandes lignes, le message de la Cogest est identique à celui du Président de la commune. Les chiffres-clefs sont :
- Un bénéfice de 3'695'000.-.
- Une marge d'autofinancement d'environ 6'000'000.-, soit une marge de 22,15 % des produits.
- Un excédent de financement de l'ordre de 4'500'000.-.
- Plusieurs éléments extraordinaires sont à relever pour cet exercice : le transfert du service électrique pour 4'565'000.-, l'impôt sur les successions extraordinaire de 1'220'000.-, l'écart budgétaire de 170'000.- de la HEP, les diverses provisions (grosses réparations, catastrophe, débiteurs douteux, variation sur impôts) et celle du litige de l'immeuble des Glariers.
- Ce qui est intéressant, c'est de pouvoir comparer avec les exercices précédents, mais les éléments extraordinaires rendent cette comparaison difficile, voire impossible.
- En enlevant les éléments extraordinaires, on peut constater que l'exercice 2019 est quasiment équilibré avec une perte de 27'000.- alors qu'une perte de 500'000.- avait été budgétisée.
- Il y aurait eu une marge d'autofinancement d'environ 2'200'000.- soit 9,52%. Cette marge aurait été satisfaisante, voire très satisfaisante. Si on regarde la structure et les revenus de la commune, il n'aurait pas été possible de faire mieux, hors éléments extraordinaires. Avec une marge de 9,52 %, la municipalité aurait largement rempli les objectifs par rapport à la demande du Conseil Général d'une marge 8 %.
- Le transfert du service électrique était quelque chose d'attendu ; le bénéfice est purement comptable ; il deviendrait effectif seulement si les actions étaient vendues. A sa connaissance, le président de la cogest a dans l'idée que la commune ne veut se séparer de plus de la moitié des actions.
- Concernant les risques de vols et les irrégularités, plusieurs cas sont parus dans les journaux. C'est toujours dommage, car en plus de pertes financières pour les communes concernées, il y a aussi des dégâts d'image importants pour ces communes, une perte de crédibilité pour les institutions et une détérioration des conditions de travail pour les employés avec des rumeurs. C'est pourquoi la Cogest a eu l'idée de demander quels sont les moyens pour éviter, autant que possible, que ce genre de situation extrêmement désagréable se présente à St-Maurice. Le but est d'identifier les principaux risques et points faibles (circulation de cash, accès bancaires ...) et de prendre les mesures qui s'imposent.
- Concernant le litige de l'immeuble des Glariers, la Cogest constate que c'est une balafre inesthétique dans la commune, que l'affaire traîne en longueur. Cette affaire est dommageable pour tout le monde. La Cogest a demandé si la commune pouvait exiger une attestation d'assurance de construction lors du permis de construire ou de démolir. Ce n'est malheureusement légalement pas possible. Au vu de la situation, la provision semble pertinente.
- La Cogest a prévu, en septembre, une séance spéciale avec la commune pour analyser les conséquences sur les finances communales de la crise sanitaire liée au covid-19. Une séance spéciale dédiée aux immeubles et aux actions aura lieu aussi. Aux prochains budgets, les immeubles auront, avant ou après leur colonne, une valeur d'expertise. Il y aura la valeur comptable et la valeur vénale, ce qui permettra d'avoir une meilleure vision de l'endettement communal. Les valeurs des actions principales seront aussi indiquées.

- La Cogest souligne que la municipalité et son responsable des finances prennent en compte ses remarques. Elle est entendue et obtient ce qu'elle demande, par exemple pour la marge d'autofinancement. Quand elle demande des informations, elles sont données, comme par exemple pour les immeubles et les actions.
- Il remercie Damien Revaz et Léonard Roserens pour leur disponibilité.
- En conclusion, la Cogest, à l'unanimité, recommande d'accepter les comptes 2019 tels que présentés.

L'ADG remercie la Cogest pour le travail ainsi que la municipalité par son Président Damien Revaz et Léonard Roserens pour leur disponibilité et accepte l'entrée en matière.

Le **PDC** félicite le travail rigoureux et la pertinence de la commission de gestion ainsi que la transparence de la commune pour ces comptes. Il constate avec satisfaction que la marge d'autofinancement est bien supérieure à ce qui était demandé. En enlevant les éléments exceptionnels, elle serait de 9,5 % ; ce qui est une marge satisfaisante. Ces dernières années, ce chiffre est en augmentation et le PDC félicite le conseil exécutif pour le travail accompli. Au vu des comptes 2019, il trouve raisonnable de prévoir une provision de 400'000.- en cas de catastrophe, surtout que nous sommes encore dans la crise du covid-19. Il remercie la commune pour l'aide aux personnes durant la crise, notamment pour les courses et pour le soutien apporté à l'économie locale. Malgré les comptes 2019 de bonne facture, un bémol apparaît : celui de l'augmentation substantielle de la participation communale à la HEP. Il ne comprend pas que le canton prévoit 562'000.- au budget et que la participation finale passe à 730'000.- sans explication. Cela représente une hausse de 30%. Il comprend qu'il faille former les professeurs dont le canton a besoin actuellement, constate que tout le canton en profite et se demande s'il est correct que les villes-site doivent passer à la caisse et doivent participer aux frais d'investissement et de fonctionnement à hauteur de 10%. Il pense que non. St-Maurice d'Agaune est une ville formatrice depuis fort longtemps ; elle désire continuer à être cette ville d'accueil et de formation, mais s'interroge par rapport au prix à payer. Le PDC accepte l'entrée en matière.

Le **PLR** félicite la municipalité et la Cogest pour le travail effectué et pour la collaboration exemplaire entre eux. Il constate avec une grande satisfaction que les finances sont excellentes cette année, certes dues à des événements exceptionnels. Une fois de plus, les comptes sont meilleurs que ce qui était prévu dans le budget. Même sans les éléments extraordinaires, les résultats étaient bons et montrent le bon travail effectué par l'administration. Cette situation donne satisfaction et permet d'espérer que cela permettra de faire face, au mieux, aux conséquences encore inconnues de la crise du covid-19 sur les comptes 2020. Le PLR salue la prévoyance de la municipalité à ce sujet et l'initiative de la Cogest de faire une analyse des conséquences de la pandémie en septembre. Le groupe PLR entre en matière.

**Damien Coutaz** ouvre la discussion.

**Comptes de fonctionnement :**

## Ch. 0 Administration générale

p. 23 et 25 : 012.317.00 Frais de déplacement et de représentation. **Dominique Thiévent** demande pour qui sont les billets achetés au théâtre du Martolet.

**Damien Revaz** répond que, depuis 16 ans, ces billets font partie de la rémunération des conseillers municipaux.

p. 23 et 26 : 029.319.000 Frais divers. **Jan Schönbächler** constate que les frais liés à la fusion avec Collonges sont à mettre en regard avec les recettes (p. 27 : 029.439.00). Il se demande si toutes les contributions concernaient la fusion et combien a finalement coûté aux municipalités la tentative de fusion.

**Damien Revaz** lui répond qu'en net le coût a été d'environ 10'000.-, sans compter le temps et les efforts consacrés au projet par le personnel communal et les élus. Dans un processus de fusion, les frais d'études sont subventionnés par l'Etat du Valais pour autant que le projet aille en votation populaire. L'Etat du Valais a versé 30'000.- par commune soit 60'000.-.

p.26 029.310.03 Agaune info. **Dominique Thiévent** demande s'il y a eu un numéro en plus vu l'augmentation par rapport au budget.

**Damien Revaz** répond que ça dépend du nombre de pages ; il y a eu un supplément pour le 850ème de la Bourgeoisie qui n'a pas été facturé.

**Catherine Frossard** en profite pour signaler la version que l'on trouve sur le site de la commune, barre d'en haut « téléchargement ».

## Ch. 1 Sécurité publique

p. 31 113.304.00 charges LPP. **Dominique Thiévent** remarque que les charges LPP sont, à plusieurs endroits, supérieures au budget.

**Damien Revaz** lui répond qu'en réalité, pour observer les charges salariales du personnel, il faut se référer au tableau qui accompagne le message, en particulier pour les employés qui travaillent dans plusieurs secteurs au bénéfice de plusieurs postes du budget. C'est le cas pour les employés administratifs, le service des eaux usées... Il y a souvent un problème de ventilation entre les différents secteurs. Le chef du personnel ventile les charges effectives en fonction des décomptes des heures données par les chefs de service ou du timbrage. Pour faire une vraie comparaison, il faut se référer au tableau. De plus, il suffit d'un changement d'un employé et de son âge pour avoir des conséquences, car les charges varient en fonction de l'âge de l'employé.

p. 39 160.30 Charges du personnel CECA. **Jan Schönbächler** constate que rien n'est prévu dans budget et que des sommes apparaissent dans les comptes et se demande pourquoi.

**Damien Revaz** répond que cela correspond au temps de travail consacré par les employés de la commune pour la CECA. Il n'y a pas de coûts supplémentaires. C'est une question de ventilation, pour des raisons de transparence. Il renvoie au tableau figurant dans le message.

## Ch. 2 Enseignement et formation

## Ch. 3 Culture, loisirs et cultes

p. 56 340.427.03 participation de tiers aux charges. **Jan Schönbächler** remarque qu'au budget, il y a une recette de 20'000.- et qu'aux comptes plus rien n'apparaît. Il se demande pour quelle raison.

**Damien Revaz** répond que cela résulte de la surveillance des cours de piscine du cycle d'orientation. Auparavant, il y avait un système différent. Il y a peut-être moins de cours ou moins de surveillants, car les règles ont été précisées par l'Etat du Valais. Par conséquent, il n'y a pas eu de refacturation des frais à l'association du CO.

Ch. 4 Santé

Ch. 5 Prévoyance sociale

Ch.6 Trafic

Ch.7 Protection et aménagement

Ch.8 Economie publique

p. 94 830.000 commission tourisme. **Jan Schönbächler** se demande qui en fait partie et trouve étonnant de toujours trouver le même montant au centime près chaque année.

**Damien Revaz** répond qu'il s'agit d'un forfait pour le conseiller municipal en charge du dicastère.

Ch.9 Finance et impôts

p. 106 942.429.01 Panneaux photovoltaïques Tuilerie. **Dominique Thiévent** constate un revenu projeté au budget et ensuite une perte dans les comptes.

**Damien Revaz** répond que des montants en trop ont été enregistrés les années précédentes et qu'il a fallu faire une écriture corrective.

**Gail Rappaz** pose une question concernant le bâtiment des Glariers. Il constate que cela fait 12 ans que cela dure. Il se demande quels sont les frais d'avocat pour la personne qui défend la commune et à combien se montent les autres frais éventuels. Il aimerait savoir quand la commune pourra clore ce dossier et ce qu'il manque pour le faire.

**Damien Revaz** répond que les frais engagés sont les frais d'avocat, de justice, les frais des pompiers au moment du sinistre, les frais de relogement. Entre les frais de justice et d'avocat, il doit y avoir un montant de l'ordre 70'000.- à 80'000.-. Ces chiffres seront présentés ultérieurement. Il espère pouvoir présenter une issue du litige et le décompte financier prochainement.

#### **Comptes d'investissement :**

p. 128 B 11.143.210 Groupe scolaire école primaire. **Jan Schönbächler** s'interroge par rapport à ce qui a été écrit dans le rapport de la Cogest p. 10 qui se demandait si le groupe scolaire prenait de la valeur avec les travaux effectués. Le groupe scolaire a-t-il pris de la valeur avec les travaux ?

**Damien Revaz** répond que les montants inscrits au bilan ne correspondent pas forcément aux valeurs des bâtiments. Il faudrait s'entendre pour savoir de quelle valeur il s'agit (vénale, intrinsèque). En l'occurrence, tout investissement est comptabilisé,

indépendamment du fait que le bâtiment prenne de la valeur ou pas. Seuls les investissements effectués par la commune sont comptabilisés ; les subventions diverses ne le sont pas. Mais une école n'a pas de valeur car elle ne peut pas être revendue. Les investissements permettent d'améliorer la qualité et la longévité du bâtiment.

Monsieur Vernay, représentant de l'organe de révision des comptes prend la parole et explique que la première partie du rapport est un texte standard et qu'il va aller directement aux conclusions. Les comptes annuels sont conformes aux prescriptions légales et aux règlements y relatifs. Le système de contrôle interne relatif aux comptes existe. L'entretien final avec le Conseil a eu lieu. L'endettement de la commune est faible et a diminué par rapport à l'exercice précédent. Le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions légales et la commune peut faire face à ses engagements.

**Damien Coutaz** constate qu'il n'y a plus de questions, passe au vote et pose la question : « Acceptez-vous les comptes 2019 ? »

Vote : 26 oui, 0 abstention, 0 non.

Les comptes 2019 sont acceptés à l'unanimité.

### **3. Tour d'horizon**

**Damien Revaz** prend la parole et s'appuie sur une présentation :

- Les travaux pour remettre en état les pavés de la Grand-Rue se sont révélés plus élevés que ce qui figure au budget. Ces travaux ont été exécutés. Ils ne sont pas destinés à durer de nombreuses années. Du sable a été rajouté et des pavés ont été remplacés. Ce sable part avec la pluie, mais une 2<sup>ème</sup> tournée pour mettre du sable entre les joints a été prévue dans le devis.
- Il donne des nouvelles du personnel communal. 2020 est marquée par des engagements et des variations dans le personnel communal. Le premier juin Madame Augustine Rappaz est entrée en fonction (en perspective de la baisse d'activité de Madame Natacha Vouillamoz) ; Monsieur Alban Jettulahi est entré au service des finances (lié au prochain départ à la retraite de Monsieur Daniel Saillen). Il s'agira pour lui de reprendre certaines fonctions, par exemple la facturation du service des eaux. Le premier août prochain, Madame Sabrina Tordeur fera son entrée dans l'équipe de boule de gomme. Le premier septembre, 2 personnes rejoindront les effectifs du personnel communal : Daniel Salvan comme agent de police et Létitia Torres-Chesaux au service du contrôle des habitants (dans la perspective du départ à la retraite de Catherine Coutaz). Il y a aussi d'autres procédures d'engagement en cours, dans le service de la conciergerie et la voirie, et un ingénieur.
- Le décompte final de la caserne est légèrement supérieur au budget présenté au Conseil Général. La différence s'explique notamment par des installations non prévues au départ. Des ventilations ont été installées dans la partie réservée aux véhicules, suite à de nouvelles exigences cantonales (vaudoises ou valaisannes).
- Le projet Futurostep a été évoqué à plusieurs reprises. L'étude de ce projet se poursuit. Les discussions portent sur la reprise des installations existantes (réseau qui permettra d'amener les eaux des différentes communes à la nouvelle installation) et également sur

les calculs des coûts et tarifs que la future société devra facturer aux communes et leur impact futur sur les taxes communales.

- Le plan de quartier de St-Laurent arrive dans la phase finale. Tous les services ont rendu leur préavis, et il n'y a pas d'opposition. Il devrait être homologué. Ensuite, des demandes de construction de 3 immeubles pourraient être mises à l'enquête.
- Pour le plan de quartier des Perris en zone industrielle, un mandat a été donné et le travail avance bien. Quelques forages vont être faits pour imaginer l'implantation des futurs bâtiments.
- Concernant le secteur de la gare, une zone réservée a été créée. Cette création avait fait l'objet d'une opposition de la part des CFF. L'opposition a été levée au mois de mai. La zone est entrée en force et est valable jusqu'au mois de mai 2024. Les prochaines étapes verront les discussions sur la planification de cette zone en parallèle avec la révision du plan de zone. Le Conseil Municipal a validé le principe de réaliser une étude test. Un mandataire est recherché pour proposer un cahier des charges pour cette étude test. Cela devrait déboucher sur un rapport qui permettra d'élaborer un cahier des charges pour un concours d'architecture et d'urbanisme en vue de l'adoption d'un nouveau plan de quartier pour cette zone.
- S'agissant du bâtiment 2 des écoles primaires, un mandat d'études parallèles avait été lancé. Un lauréat a été choisi par le jury. Son nom et le rapport seront soumis au Conseil Municipal. Ensuite, la construction de 4 unités supplémentaires sera adjugée.
- Pour l'EMS St-Jacques, il y a un dossier pour un projet d'agrandissement qui a pris du retard. Cela est dû aux discussions avec l'Etat du Valais à propos de la présence de la HEP à St-Maurice. Le projet concernera finalement uniquement l'EMS. Le jury se réunira vendredi pour discuter du cahier des charges du concours. Cette année, il y aura un lauréat avec un projet d'architecture pour l'agrandissement de l'EMS St-Jacques.
- Le dimanche soir 17 mai, il y a eu une importante panne électrique de plus de 2 heures. Heureusement, c'était un dimanche soir et cela n'a pas pénalisé l'industrie, l'économie et le travail. Mais cette situation est gênante et le Conseil Municipal a réagi et interpellé l'usine et la SEIC pour avoir des explications. Cette panne a été causée par 3 pannes successives et exceptionnelles à l'usine électrique de Lavey. L'exécutif ne s'est pas contenté de ces explications et il s'est adressé à M. Pidoux, conseiller municipal la ville de Lausanne pour demander des explications et une rencontre est agendée fin août pour discuter des questions soulevées.
- Des informations concernant le coronavirus sont données. Monsieur Revaz espère qu'il s'agisse d'un bilan, et qu'on ne devra pas revenir sur cette question ultérieurement. C'est une crise majeure qui a nécessité un suivi attentif. Le Conseil Municipal a connu cette situation pour la première fois. Il a fallu gérer la situation sanitaire, la question sécuritaire et la gestion en tant qu'employeur. Depuis début mars et encore aujourd'hui, le Conseil Municipal suit la situation de manière attentive. Il faut être vigilant. La situation a évolué très rapidement avec les premières craintes début mars et les décisions prises par l'autorité fédérale à partir du 13 mars. Tout a évolué très rapidement. Dorénavant, le Conseil communal anticipe et se prépare à une éventuelle 2<sup>ème</sup> vague et aux directives qui y seraient liées. Il se soucie aussi de la relance économique sur notre commune. Durant la crise, la commune a essayé de bien communiquer. Il y a eu des lacunes et il faudra chercher à s'améliorer. Dès le 13 mars au soir, des informations ont été données via le site internet de la commune et sur la communauté Facebook. Des directives internes ont été élaborées. Des courriers ont été adressés aux aînés. Des séances avec les cadres de l'administration ont été organisées pour répondre au mieux à la situation. Les mesures fédérales et cantonales sont

connues. Dès le 13 mars, la commune a organisé l'accueil d'urgence (fermeture des écoles et des structures d'accueil de la petite enfance). Dans la pratique, il y a eu très peu de demandes de prise en charge des enfants au début de la crise. Les mesures ont été prises pour la fermeture des salles et des infrastructures communales. Le premier dimanche (15 mars), des directives pour le personnel communal ont été édictées. Ensuite, en fonction de l'évolution de la crise, d'autres directives ont été édictées. Le télétravail auquel la commune n'était pas préparée a été organisé. Ce fut une expérience très intéressante qui permettra peut-être de tirer des leçons pour l'avenir avec des questions pratiques et informatiques à régler. Il a fallu gérer les téléphones et calculer le temps de travail à l'extérieur. Les courses pour les aînés ont été organisées et faites par des employés désœuvrés à ce moment-là. Il y a eu aussi des contacts réguliers avec l'EM avec des communes du district et avec les villes valaisannes. La votation du 5 avril a été annulée. La commune a pris en charge les salaires de ses employés même s'ils ne travaillaient plus, du personnel de la crèche et ceux de l'APAC. Le personnel à l'heure a été payé au 80 % de la moyenne horaire des 6 derniers mois. Des mesures économiques ont été prises (concernant les loyers commerciaux, les délais de paiement pour les indépendants et les sociétés). Des adaptations des locaux et des guichets ont été nécessaires. Dans un premier temps une fermeture a eu lieu, puis il a fallu les équiper de plexiglas et organiser les bureaux de manière à ce que les personnes ne soient pas trop proches les unes des autres (parfois en les séparant par des structures protectrices). L'EMS St-Jacques a accompli un travail énorme et efficace avec des mesures prises dès l'origine. La situation très difficile (plusieurs personnes malades et quelques décès à St-Maurice) a été bien gérée.

- Des manifestations ont été annulées pendant la phase de confinement, mais aussi pour les mois à venir : nuances POP et le 1<sup>er</sup> août sur le pont de Lavey entre autres.
- La votation du 5 avril a été reportée au 21 juin. Finalement, les citoyens pourront même venir voter au bureau de vote le samedi de 17 à 18 heures et le dimanche de 11 heures à midi.
- La fête nationale n'aura pas lieu sur le pont comme prévu. Il n'est pas possible non plus de mettre en place le premier août dans sa forme traditionnelle dans la cour de la Tuilerie en fonction des mesures actuelles ou futures. La commune a le devoir de montrer l'exemple. Pour la célébrer malgré tout, un parcours itinérant accompagné de la fanfare aura lieu à travers la ville de St-Maurice. Des nouvelles de Mex sont encore attendues pour la fête nationale.

#### 4. Divers

- **Dominique Robyr** relève un point agaçant et il estime que si un produit ne convient pas, il faut l'améliorer. Il parle des sacs taxés pour les poubelles qui se déchirent facilement quand on les ferme. Ils coûtent plus chers que les noirs et sont de moins bonne qualité. Etudiant, il avait travaillé à la voirie. Il y avait des sacs de grandeur et de couleurs différentes. Il demande à la commune de faire une remarque à la centrale d'achat des sacs.
- **Damien Revaz** rétorque qu'il entend cette remarque pour la première fois et lui suggère de réviser la manière de faire les sacs car il n'a pas ce problème alors qu'il remplit bien les sacs. Il ajoute que la composition des sacs a été modifiée pour les rendre plus écologiques en début d'année. On sera attentif à la question. La commune interpellera l'Antenne Valais si d'autres personnes se manifestent et ont le même problème ou si le service de la voirie signale un problème.

- **Dominique Thiévent** trouve que c'est super que la commune ait choisi de faire partie de Valais excellence et se demande quels sont les avantages de ce système plutôt que le label cité de l'énergie par exemple.
- **Damien Revaz** explique qu'il s'agit de 2 choses différentes : Valais excellence est une question de structure et d'organisation pour les communes. La commune a voulu faire ce travail notamment dans le cas de la diminution du nombre de conseillers. Cité de l'énergie est un label lié aux efforts en matière d'énergie. Ce label coûte 10'000.- et la commune préfère investir cet argent dans des projets concrets. Une grande partie des critères est par ailleurs remplie. Les efforts dans le domaine énergétique sont faits dans la commune.
- **Jan Schönbächler** revient sur les coupures d'électricité qui se sont produites. L'une d'elle s'est produite le soir où il mettait au propre les questions de la Cogest à la municipalité. Il remercie Léonard Roserens d'avoir préparé les réponses dans un temps très court. Puis il enchaîne sur le jumelage. L'hiver dernier, des jeunes du Val de Marne ont vécu à St-Maurice dans les familles et nos jeunes ne pourront pas partir cet été comme prévu. Il se demande si les familles concernées seront dédommagées et si les jeunes concernés auront la priorité l'année prochaine. Il constate que l'engagement des familles est conséquent, que parfois un parent prend congé et ces dispositions ne peuvent pas toujours être répétées. Il se questionne par rapport à une éventuelle réduction ou bon sur un camp pour les familles concernées. Le but serait de reconnaître et de valoriser les efforts consentis par les familles.
- **Evelyne Saillen** répond que le jumelage a lieu depuis 63 ans et c'est la première fois que les Suisses ne peuvent pas aller jusqu'au bout de l'échange. Le principe même du jumelage, c'est justement un échange. Ce n'est pas un camp de vacances. C'est trop compliqué pour la France dans l'état de crise actuelle et les Suisses n'iront pas en France cet été. Il n'y aura pas de compensation financière ; ce n'est pas l'esprit du jumelage. La conseillère estime que les familles n'ont pas de grands frais, si ce n'est les repas. La municipalité prend en charge tous les frais en journée. Il n'est pas prévu de dédommagement, ce n'est pas assimilé à des camps. A l'annonce de l'annulation, il n'y a pas eu de retour, ni de demande financière de compensation ; les gens ont compris. Quand on s'engage dans un jumelage, on ne cherche pas en tirer un profit. Le regret que la commune a eu, c'est la déception des enfants.
- **Jan Schönbächler** explique qu'il a été interpellé par des gens qui avaient pris congé.
- **Evelyne Saillen** pense que les parents ne perdent rien si leurs enfants ne partent pas et qu'ils ne comptent pas sur le fait qu'ils sont pris en charge 2 semaines.
- **Mireille Brouchoud** remarque que le jumelage est un engagement basé sur le volontariat.
- **Francois Bruchez** s'interroge sur les poubelles publiques du bord du Rhône qui débordent souvent. Il pense que cela est dû à des animaux qui les vident, peut-être des corbeaux et demande si des poubelles avec couvercles étaient possibles.
- **Sylvia Cabezas** répond que l'on réfléchira pour mettre des couvercles ou changer les poubelles qui posent problème.
- **Gail Rappaz** demande ce qu'il en est du projet de la nouvelle déchetterie, car il croit se souvenir que la date fixée par le canton pour la mise aux normes est toute proche, même qu'un projet doit être déposé pour la fin de l'année.

- **Sylvia Cabezas** lui confirme que son information est exacte et que la commune de St-Maurice avait un projet. Elle signale qu'une mauvaise surprise vient de tomber. Le terrain, que la commune de Lavey avait proposé de mettre à disposition pour ce projet de déchetterie est en zone de danger hydraulique. Des études supplémentaires doivent être faites. Lavey ne le savait pas.
- **Damien Revaz** signale qu'il y a des cartes de danger communales et cantonales. Une révision du plan de zones est en cours et à ce moment-là, le problème est apparu.
- **Sylvia Cabezas** ajoute qu'il y a des contradictions entre le canton qui classe le terrain en zone rouge et Rhône 3 qui considère le terrain plus du tout inondable au moment où les travaux de Rhône 3 seront faits.
- **Gail Rappaz** demande si une solution de rechange a été envisagée.
- **Sylvia Cabezas** espère qu'un projet soit en route pour la fin de l'année.
- **Damien Revaz** signale que la commune est en contact avec le service d'environnement qui est au courant des démarches. Le canton pourrait faire preuve de compréhension vu les difficultés rencontrées indépendantes de la volonté communale.
  
- **Xavier Bruchez** a un abonnement annuel à la piscine et demande s'il peut être prolongé vu qu'il n'a pas pu être utilisé lors de la fermeture due au covid-19.
- **Damien Revaz** répond que tous les abonnements à l'année seront prolongés de 3 mois pour la piscine et de 2 mois pour les parkings.
  
- **Dominique Thiévent** demande si le marché monastique sera maintenu.
- **Pierre-Yves Robatel** répond que la décision sera probablement prise le 22 juin. Il y a pour l'instant moins d'inscriptions que les années précédentes. Il faut que le marché reste attractif, des questions se posent par rapport aux mesures en vigueur en septembre.
  
- **Marion Délez** interpelle la voirie concernant l'entretien du cimetière. Elle suggère un petit coup de souffleuse après le débroussaillage pour que les herbes ne se collent pas aux tombes.
- **Stéphane Devaud** répond qu'il n'y a pas de soucis et qu'il transmettra.
  
- **Catherine Frossard** parle de plantes invasives installées sur la commune, parfois sur des terrains privés. Elle demande si la commune peut apporter une aide à leur éradication avant qu'elles n'envahissent le territoire. Si on les laisse s'installer, cela coûtera plus cher à la communauté dans le futur.
- **Damien Revaz** l'enjoint de lire Agaune info qui a publié un article sur les gens qui jettent leurs déchets verts dans la nature ; ce qui peut provoquer une propagation de plantes invasives. L'Etat du Valais mène une campagne à laquelle la voirie participe. Il s'agit principalement du bord du Rhône. Le triage forestier peut conseiller et des informations régulières sont données à la population. Quand la commune reçoit des informations pour la population, elle les fait suivre.
- **Catherine Frossard** a lu que certaines villes aident les privés pour l'éradication de certaines plantes et qu'elle en a repéré à certains endroits sur notre territoire. Ces plantes sont toujours là et continuent à se reproduire depuis plusieurs années.
- **Damien Revaz** lui propose de signaler les plantes en question à la commune.

**Damien Coutaz** clôt la séance à 20h40. Il remercie les personnes présentes. Vu les circonstances et pour la sécurité de tous, le bureau a choisi de renoncer à l'apéro qui clôt habituellement les séances du Conseil Général. Cette décision est prise par cohérence. Cette séance est organisée avec les distanciations sociales demandées ; il serait insensé d'organiser ensuite un apéro avec les mêmes personnes côte à côte. S'il n'y a pas d'apéro officiel en grand groupe, ceux qui veulent soutenir les commerçants qui ont souffert de la crise peuvent le faire à titre privé, tout en gardant les distances et en respectant les gestes nécessaires. De cette manière, il espère que l'on puisse se réunir en septembre et en décembre et clore cette année et la législature autour d'une verrée. Il souhaite une bonne soirée et une belle semaine.

Le président du Conseil Général  
Damien Coutaz

La secrétaire  
Catherine Frossard